

## **Conseil Municipal du 17 décembre 2019**

Le dix-sept décembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Roncherolles- sur- le-Vivier, sous la présidence de Madame Sylvaine SANTO, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, Monique BOISSIERE, José DELAMARE, Eva GIGAN, Marie-Christine DUPUIS, Gilles HATREL, Pierre LEBLOND, Alexandra AZZOPARDI, Jean-Michel MAZIER, Maxime TROMPIER

Étaient excusés : Laurent LEBLOND donne pouvoir à Pierre LEBLOND, Hervé GOUBERT donne pouvoir à Sylvaine SANTO, Stéphanie BRUN donne pouvoir à Jean-Michel MAZIER, Carole DEBRUYNE-DELATTRE

Secrétaire de séance : Eva GIGAN

### **A - Approbation du compte-rendu de la séance du 12 novembre 2019**

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2019.

### **B- Communications diverses :**

Madame le Maire fait lecture d'un mail du Président de l'Association « Roncherolles Suspicion Cavités » remerciant le Conseil municipal pour l'aide apportée et la rapidité de versement de la subvention attribuée.

Arrêt provisoire route de Fontaine-sous-Préaux pour les bus scolaires :

L'arrêt rue des Trois Fermes est supprimé car, selon les dires du service transports de la Métropole Rouen Normandie, « les bus ont été changés et sont trop longs pour le rond-point des Bouilleurs, cela ne concerne que trois enfants ». Un courrier de mécontentement est parti auprès du Président de la Métropole Rouen Normandie.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier de Monsieur Yvon Robert, Président de la Métropole Rouen Normandie précisant la notification de l'arrêté préfectoral fixant le nombre et la répartition des sièges du futur Conseil. Cette répartition a été fixée en application des dispositions de droit commun relatives aux Métropoles. Il est mis fin à l'accord local conclu avec les communes membres, laissant à 156 le nombre d'élus communautaires issus de la CREA, ayant subsisté au 1<sup>er</sup> janvier 2015 par l'effet de la continuité des mandats prévus par la loi.

Ainsi :

- Rouen : 24 élus
- Sotteville-lès-Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray : 6 élus par commune
- Le Grand-Quevilly : 5 élus par commune
- Le Petit-Quevilly et Mont-Saint-Aignan : 4 élus par commune
- Elbeuf et Canteleu : 3 élus par commune
- Bois-Guillaume, Oissel, Maromme, Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Couronne et Darnétal : 2 élus par commune

- Toutes les autres communes : 1 élu par commune

Il y aura donc 125 conseillers communautaires en tout pour une population de 490 000 habitants.

Courrier de Monsieur Yvon Robert, Président de la Métropole Rouen Normandie à l'attention de Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre concernant l'accident de l'usine Lubrizol :

« Monsieur le Premier Ministre,

Suite aux échanges intervenus en conférence métropolitaine des maires le 10 décembre, c'est au nom des maires des soixante et onze communes de la Métropole Rouen Normandie que je reviens vers vous concernant l'accident industriel qui a frappé notre territoire le 26 septembre dernier.

Un travail de fond doit être mené sur la prévention des risques, la gestion de crise et la culture du risque qui nécessitent d'être davantage partagées. La réflexion sur le sujet a vocation à être conduite par l'Etat en lien étroit avec les collectivités et les populations.

Sans attendre les résultats de cette réflexion, à l'heure où se pose la question du redémarrage partiel de l'usine Lubrizol, nous souhaitons revenir vers vous concernant les systèmes d'alerte de la population. Chacun convient de la nécessité d'améliorer et moderniser ces outils.

La perspective a été évoquée d'équiper l'Etat de systèmes d'alerte permettant de toucher l'ensemble des populations présentes sur un territoire donné, qu'elles soient résidentes ou de passage ; Ce point a d'ailleurs été soulevé à plusieurs reprises par les représentants de l'Etat lors des récents échanges qui ont fait suite à l'incendie.

La mise en place de ce dispositif justifie une coordination portée par l'Etat à l'échelle nationale. C'est pourquoi nous sollicitons votre mobilisation sur le sujet. C'est aujourd'hui une attente très forte des habitants et des élus de notre territoire. Elle contribuerait à rassurer progressivement nos concitoyens et à restaurer l'indispensable lien de confiance entre les pouvoirs publics et les habitants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération. »

Madame le Maire informe que deux informations ont été mises en ligne sur le site de la commune :

- Un courrier de Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime indiquant que Roncherolles-sur-le-Vivier fait partie d'un panel de 32 communes choisies pour poursuivre les campagnes de prélèvements nécessaires suite à la catastrophe du 26 septembre 2019 chez Lubrizol et Normandie Logistique
- L'intervention au CODERST d'Yvon ROBERT, Président de la Métropole Rouen Normandie le mardi 10 décembre 2019, manifestant son désaccord sur la réouverture partielle de l'usine Lubrizol.

PLUi : Présentation de six diapositives issues de la conférence métropolitaine des Maires.

Les rapports et conclusions (composés de 5 volumes) sont disponibles sur le site et consultables dans les 71 mairies de la Métropole Rouen Normandie, au siège de la Métropole et à la Préfecture en format papier.



## La Phase Avis-Concertation : que faut-il retenir ?

- Avis des Communes : 67 avis favorables *dont 51 avis favorables avec remarques et 3 avis favorables avec réserves*
  - 4 avis défavorables
  
- Avis des PPA : 10 avis
  - 1 avis favorable, 1 avis favorable avec remarques, 4 avis favorables avec réserves
  - 4 avis tacites favorables
  
- Avis PPC : 12 avis
  - 5 avis favorables, 3 avis favorables avec remarques, 2 avis favorables avec réserves,
  - 2 avis défavorables (Communauté d'agglomération Seine Eure, Commune de la Haye Malherbe en lien avec le contournement Est)
  
- Avis Commission d'Enquête :
  - Avis favorable assorti de 3 réserves et 9 recommandations



## Avis de la commission d'enquête

EN SYNTHÈSE :

-Avis favorable au projet de PLU, assorti de 9 recommandations et de 3 réserves

Recommandations :

La commission demande :

→Le classement en zone A des corps de ferme situés dans des secteurs N

→La suppression de la trame « corridors écologiques » sur tous les corps de ferme en zone A

→De répertorier les bâtiments agricoles en zone A et N susceptibles de changer de destination

→Une actualisation annuelle des indicateurs de suivi propose sur l'artificialisation des sols : mise en place d'un comité de suivi

→L'instauration d'un indicateur de suivi annuel de l'offre habitat et de l'évolution démographique sur le territoire métropolitain



## Avis de la commission d'enquête

### Recommandations (suite) :

La commission demande :

- De mieux encadrer les zones à urbaniser par un phasage de leur réalisation en application de l'article L 151-7 du code de l'urbanisme afin de minimiser la consommation de terres naturelles et agricoles
- De lever le maximum d'indices de cavités en fonction des documents rassemblés avant l'approbation du PLU
- Le report du périmètre de protection des monuments historiques sur le règlement graphique
- Une information sur le planning prévisionnel des travaux d'amélioration de réseau incendie, du réseau d'assainissement et des stations d'épurations



## Avis de la commission d'enquête

### Réserves :

- ① Classer le secteur 1AUXM de l'OAP 108A « La Prévotière » à Bois-Guillaume en zone naturelle ou agricole.
  - ② Classer le secteur 1AUB1 intitulé « phase suivante » de l'OAP 575A « site Claudine GUERIN » à Saint Etienne du Rouvray en zone 2AU.
  - ③ Classer le secteur 1AUR3 de l'OAP 103A « Basilique » à Bonsecours en zone 2AU.
- 📄 [Avis favorable](#) à l'abrogation des cartes communales des communes de Hautot-sur-Seine et de Sainte-Marguerite-sur-Duclair.



## Présentation des réponses aux avis

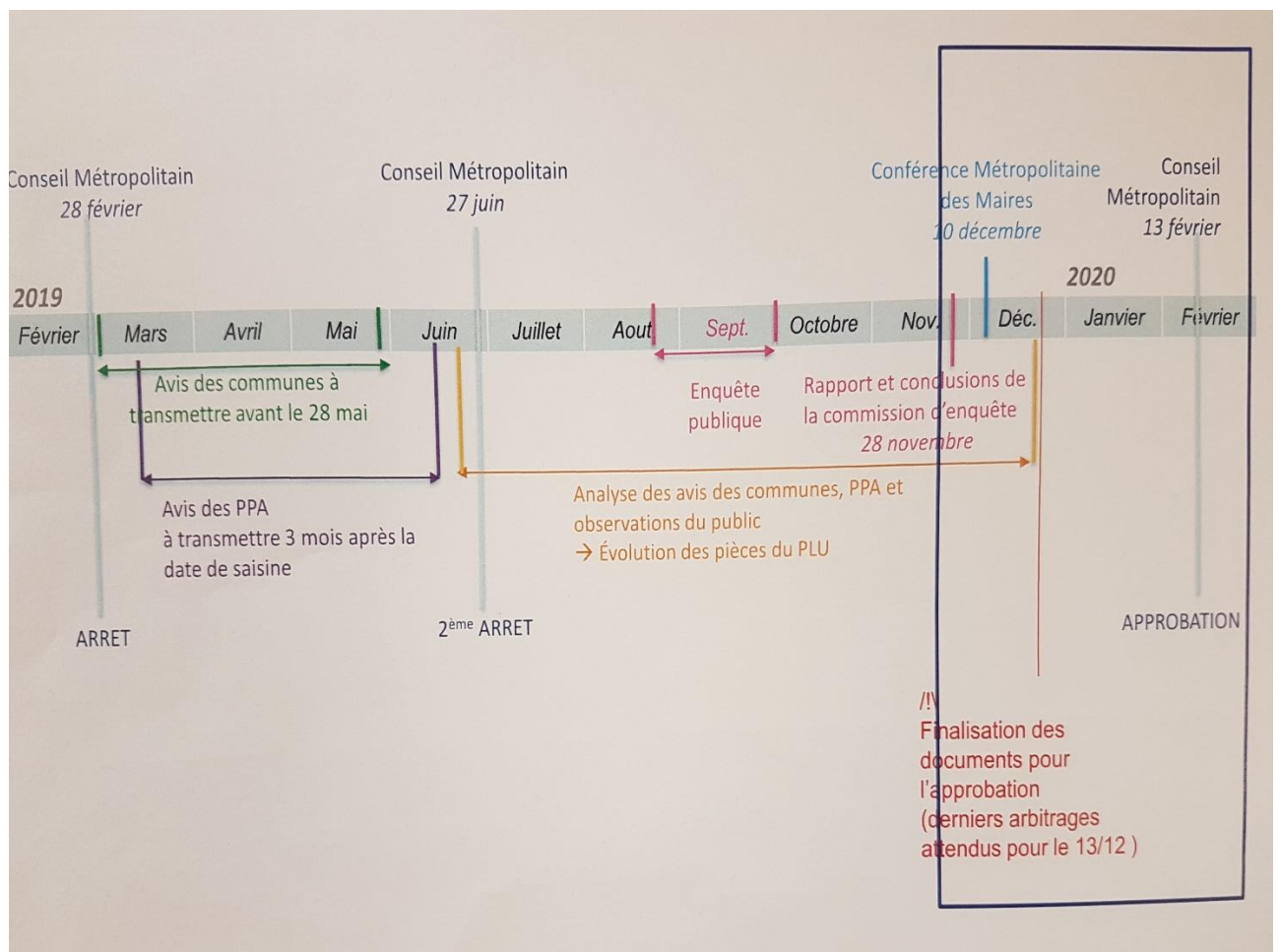
La délibération d'approbation présentera les principales évolutions apportées aux pièces du PLU (présentation par pièce) ainsi que la prise en compte des réserves / recommandations de la commission d'enquête.

Seront annexées à la délibération d'approbation, sous forme de tableaux :

- Les réponses apportées aux avis des communes, aux avis des PPA, aux observations du public en précisant les différentes pièces du PLU impactées et les évolutions apportées
- Les observations seront regroupées par commune et par thème ou site pour les contributions qui ne relèvent pas de demandes individuelles.



## Le calendrier d'approbation



Pour la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier, il y a deux contributions déposées (visibles dans le volume deux annexes rapport page 161 et 197).

## **A - Délibérations**

### **Rapport à la délibération n°1 - Sylvaine SANTO :**

#### ***Décision modificative n°2***

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de modifier le budget par les écritures suivantes :

- Remplacement du tableau d'une classe élémentaire :  
OP700/21318 : - 666 €  
OP107/2184 : + 666 €
- Achat de trois bacs à sable de voirie :  
OP700/21318 : - 930 €  
OP137/2184 : + 930 €
- Travaux dans les logements communaux :  
OP700/21318 : -1500 €  
OP108/2132 : +1500 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°2 - Pierre LEBLOND**

#### ***Subvention exceptionnelle association Réveil Roncherollais***

Pierre LEBLOND propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « le Réveil Roncherollais » pour l'achat de matériel d'un montant de 300 euros. Afin de relancer l'activité cirque, le Réveil Roncherollais a dû acquérir un tapis de réception et une boule d'équilibre.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### **Rapport à la délibération n°3 - Monique BOISSIERE**

#### ***Avenant au règlement des services périscolaires***

Monique BOISSIERE propose d'instituer un dégrèvement sur le tarif de l'accueil périscolaire à partir du 3<sup>ème</sup> enfant comme cela existe pour le tarif du repas.

Le matin : 1.50 €

Le soir : 3 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

### Interventions des Conseillers municipaux :

Gilbert DECOODT informe que les travaux de cheminement piétons dans *Le Haut de la Côte* sont interrompus et reprendront le 9 janvier 2020.

Afin de sécuriser davantage la sortie de leur domicile des habitants de l'immeuble de l'Orme, un nouveau dispositif de stationnement a été mis en place. Certaines jardinières ont été déplacées. Ainsi l'accès en voiture devant la résidence est fermé et une sortie directe pour le propriétaire de la maison entre l'église et la résidence a été créée.

Les jardinières de la place seront nettoyées au printemps.

Dans la rue du Vieux-Château, des cailloux ont été déposés afin de drainer les fossés et des poteaux en bois ont été installés.

Jean-Michel MAZIER demande s'il est possible d'envisager un aménagement du chemin piétonnier surplombant la route de Darnétal afin de le rendre moins boueux.

### José DELAMARE présente les résultats de l'Appel d'offre du groupement énergie de la Métropole Rouen Normandie :

Le marché subséquent n°1- gaz a été attribué à la Société ENERGEM pour l'année 2020.

Cette offre de marché, présente une économie suivant le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) d'environ 8.76% en moyenne par rapport aux coûts TTC 2019 constatés lors du précédent appel d'offre du groupement gaz de la Métropole.

Le marché subséquent n°1- Lot n°3 - électricité a été attribué à la Société HYDROPTION pour 2020 et 2021.

Cette offre, indexée sur les prix des Tarifs Réglementés de Vente (TRV), présente un gain suivant le DQE d'environ 3,3% en moyenne sur les coûts TTC pour une fourniture 100% Energies Renouvelables (ENR).

Le marché subséquent n°1- Lot n°6 Electricité Haute Qualité Environnementale a été attribué à la Société ENERCOOP pour 2020 et 2021. Cette offre de marché, présente un gain suivant le DQE d'environ de 2.78% en moyenne par rapport aux coûts TTC 2019. Concernant les « tarif bleu », cette offre présente un surcoût de l'ordre de 9,5%.

Monique BOISSIERE explique qu'elle a été sollicitée pour la première fois depuis 2008 date de l'entrée en vigueur de la loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelle et élémentaire pendant le temps scolaire, par quelques parents s'interrogeant sur la non mise en place de cet accueil lors de la grève des jeudi 5 et mardi 10 novembre derniers.

Un courrier d'explication envoyé aux parents stipule notamment que la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 suscite d'importantes difficultés matérielles et humaines d'organisation pour une petite commune telle que la nôtre. En l'absence d'un centre de loisirs, la commune ne dispose pas des locaux ni du personnel indispensable à la prise en charge en toute sécurité des enfants pendant le temps scolaire (notamment de 120 enfants dans le cas de la fermeture des deux écoles comme cela fut le cas le 5 novembre).

**Dates à retenir :**

Jeudi 19 décembre 2019 à 18h30 en mairie : Noël des agents communaux

Vendredi 20 décembre 2019 à 17h00 : boum du périscolaire

Week-end du 4 janvier 2020 : distribution des Ronches

Mercredi 8 janvier 2020 à 18h en mairie : mise en place de l'Association Syndicale libre du lotissement allée des Potilles.

Vendredi 10 janvier 2020 à 14h : accueil d'un DD Tours (étudiants du Havre) par José DELAMARE

Samedi 11 janvier 2020 à 20h30 à la Pépinière : Spectacle théâtre du Réveil Roncherollais

Mercredi 15 janvier 2020 à 13h30 en mairie : réunion CMJ

Mardi 21 janvier 2020 à 18h30 en mairie : réunion Festiv'halle

Jeudi 23 janvier 2020 à 19h à la Pépinière : cérémonie des vœux du Maire

Vendredi 24 janvier 2020 à 20h à l'église : « les chants du Vivier » co-organisé par le CFA et la Commune avec l'accueil de la chorale Norman Cœur's.

Mardi 28 janvier 2020 à 18h30 : Conseil municipal suivi d'un bureau municipal

Jeudi 6 février 2020 à 15h à la Pépinière : spectacle pour les écoles maternelles et élémentaire, organisé par les écoles

Samedi 8 février 2020 à la Pépinière : soirée cabaret organisée par le CFA et les Ronches

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.*